ANNONCES: TRAITE LE ORE À ORÉ L'ADMINISTRATION POUR L'INSERTION DE TOUTE AMMORCE.

. Fol 2

St-Hyacinthe, 12 Mai 1892

No. 12

-AYIS

" L'abonnement à l'Echo' est de 50 ats par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cous de mois qui suit la date du conniencement de l'abonnement Fort abonnement non ainsi payé Garance sera réclamé au prix de 75 cts. Il no sera jamais fait d'excep-tion à cette règle et l'on 'n'accèpte pas de timbres en palement.

Le journal est fourni gratis aux membres de l'Union St-Joseph de l' St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pare hair d'administration suppléestaires de la Société.

Mos comptons sur le de puement le mes nes conflices, aux fateres de l'Union St-Joseph pour solliciter des des persons suprés des persons des des des font per entore partie. Con 13 mt moden de brobitshide en

Istinion St Joseph de St-Hyscinthe

A guelgu un venait annoncer on'il: découvert un pays dans lequel, us l'influence d'un air plus loctifrant, d'un climat plus saluple, les lisates ordinaires de la vie moyenne sont dépassées, tout porte à croire que les immigrants s'officialent en forde pour l'aller peupler.

Et bien ! nous pouvons' le dire was exagination, cette terre fortua se existe pour les membres de l'U

nion St-Joseph.

Cet air plus viviliant, ce sont les habituees d'ordre, de régularité, de prévogance que notre Société provoque et encourage; c'est cette atmonhère de fraternité et de sympathies chrétiennes qu'elle créée et qu'elle entretient autour de ses mein-

Ceclimatiplus salubre, ce sont les soms éclaires qu'elle met à notre postée, le reposti esprie qu'elle nous donne et qui rendent plus efficaces les soins de la famille

िकार्याट क्याजिता वेशायोड क्याजित विकास ofgligica sout devenues; des malades graves, combien est cruelle pour La Recommissance comme établis, l'apport suivant des opérations des famille saisant vivre sa sements d'utilité publique obtenue cières pour le mois d'avril. diengraves, comblen est cruelle pour

femme et ses enfants, la perspective ae la misère enfantée par la maladie et lui succédant, combien cette pensée poignante qu'aussitôt la lutte avec la souffrance terminée, il faudra en recommencer une plus cruelle avec la faim et le dénûment, combien toutes tes pensées ont, dû em-pêcher de gyérisons et à combien de convalescents elle a ôté la force et le desir de vivré, et vous vous expliquefez pourquoi, dans notre Union St-Joseph, le nombre des malages ou des bénéficiaires est plus considérable que ne le vouldraient les lois ordi naires de la statistique.

PSECOURS MUTUEL

Legislation Prancaise

Nous Lvons indique les conditions auxquelles la Réconstituent est accordée en France aux Sociétés de Secons Mutue par la loi du 15 juilles 1850; Voici les avantages qu'elle

contere:

1 > Facilité de faire aux caisses
d'opaigne des dépôts de fonds égaux
3 la totalité de ceux qui seraient permis au profit de chaque sociétaire in-

dividuellement et legs d'argent ou d'objets mobiliers dont la valeur n'excede pas 1,000 l'avis du Conseil d'Etat, s'il s'agit d'un immeuble ou d'une valeur mobilière supérieure à 1,000 fr.,.

30 Droit d'obtenir gratuitement de la commune le local nécessaire aux réunions, les livrets et régistres nécessaires à l'administration et à la

comptabilité,
4º Exemption des droits de timbre et d'enrégistrement pour tous les actes intéressant la Société.

Aux termes d'un décret en date du 13 avril 1861 sur la décentralisation administrative au nombre des affaires précédemment soumises à la décision du ministre et dorénavent placees dans les actribations des préfets, figurent . l'examen et la rectif-Sociétés qui demandent l'approba-

sun é dans un précédent numéro et qui conférant les avantages ci-dessus énumérés, ne peut être qu'un fait très exceptionnel et hors in portée de l'immense majorité des sociétés de secours mutuel ; aussi en comptet-on un très petit nombre de recon-

Le décret du 26 mars 1852, s'il ne se substitua pas entièrement à la législacion intermediaire de 1850, l'a du moins profondement modifiée en donnant nalissance, sous le nom de donnant naissance, sous le nom de sociétés approuvées, à des sociétés investies, quant à la vie civile, tles principaux avantages dont les plus souciations mutielles ont le plus souvent besoin pour assurer les donc pour les autres institutions d'assistance, les autres autres autres les autres autres autres autres les autres de la la contraire de la contrai s'obtention par la reconnaissance le

gale entraîne de longues formalités. L'appropation confère des avantages que nous indiquerons dans le prochain numéro. Nous remarquerons en passant que la législation anglaise comme celle de divers autres pays, accorde aussi des avantages particuliers aux sociétés qui viennent ilni demander l'aurégistrement ou la certification, c'est-à-dire la constitution légale dans des formes déterminées.

De meme, en cette Province, la Législature accorde des conditions spéciales d'existence aux sociétés qui en font la demande, maigré que les statuts généralux y pontvoient généralement. Les règlements des sociétés de secours mutuel adoptés en vertu de ces conditions spéciales existence à elles permises obligent réciproquement et ces sociétés et leurs membres, tout comme des individus lies par contrat.

assemblie mensuelle du 8 MAI 1892

Rien de bien impertant n'a été fait par cette assemblée, si ce n'est le templacement comme membres du Comi s de Régie, de MM. J. A. Casavant et J. N. Lemieux resignacation des statuts présentés par les taires, par MM. Jean Bie Hevey et

Louis Cordeau.

Le Sectiffs soumet ensuite le rapport suivant des opérations finan-

d'après les règles que nous avons ré- | RAPPORT FINANCIER POUR AVRIL A ST-HYACINTHE "

I	Avril 1er. Bal. à St-Hyac\$	6,746.88
1	Recu des membres	
Ì	Marieville	~48.40
1	L'Ange-Gardien	40 00
ı	Acton-Vaic	35.00
	Roxton-Falls	33.00
1	St Ephrem d'Upton	25.00
	St-Damase	125.00
	St-Hügües	725.00
4	Stê-Mâdeleine	12.60
	St-Charles	19.50
	St-Athanase	8.20
	Ste-Rosalie	8.00
	St-Marcel	£_1 6.00
	St-Hilkite,	
ا	Oz-TYTICH Character order	,,,,,,

Ensemble: 2 20.110...27,437.82 Deprie burenute. 13:89 Eram, d'aspirintil. 660 Avance sur décèsile 15:00 Coll-Trés. (salaire)... 16.50 Décès d'épouses..... 75:00 Aux malades196.00 Dépôt pour incorp. 200.00 r

Reste en caisse.a.\$6.925.49

Costespondance

\$51233

ST-HYACENTHE, 4 MAI 1892. M. l'Administrateur de L'ECHO. Monsieur,

Dans le numero de votre journal en date du 5 de ce mois je remarque certains conseils pour "lavage des chaudières à lait" que je ne voi-drais certainement pas suivre si j'é tais cultivateur ou si je m'occupais 2 sournir du lait aux fromageries.

Dans mon humble opinion, voice système de lavage des chaudières, canistres et autres ustensiles, est desectueux et je ne permettrais pas si, conme je le viens de le dire, j'avais à envoyer du lait à une fromagerie, à ma femme ou à mes employes de mettre en pratique votre système. Je leur recommanderais au contraire:

i's de laver, une première sois, et cela avec attention, la chaudière ou autres ustensiles, à l'eau chaude, en employant un linge qui ne devra servir à aucun autre usage; ce linge